

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

« Étude de faisabilité pour un financement budgétaire de programme (FB-PR) en appui à la gouvernance climatique et à la gestion des risques d'inondation au Cameroun »



Pays : Cameroun

**Pour le compte de
L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT**

Référence interne : CLN-2026-0245

Cadre réglementaire : la présente consultation est soumise pour son exécution aux dispositions du code de la commande publique.

Pouvoir adjudicateur :

Agence Française de Développement, 5, rue Roland Barthes, 75598 Paris Cedex 12- RCS PARIS B 775 665 599- téléphone: 00 33 (0)1. 53. 44. 31. 31
(ci-après désignée « le Client»);

TABLE DES MATIERES

Article 1. CONTEXTE GENERAL.....	3
1.1. Présentation de l'AFD.....	3
1.2. Présentation du Programme AdaptAction.....	4
Article 2. OBJET DU MARCHE.....	5
2.1. Contexte global.....	5
2.2. L'appui aux réformes et politiques publiques de l'AFD.....	6
2.3. Contexte de la présente mission.....	6
➤ Choix de la modalité (FB-PR).....	8
➤ Modalités de mise en œuvre possibles d'un FB-PR.....	8
2.4. Objectif général du marché.....	10
2.5. Objectifs spécifiques.....	10
Article 3. DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS.....	12
3.1. Phase 0. Cadrage de la mission.....	12
3.2. Phase 1 : Diagnostic climatique, institutionnel et budgétaire.....	13
3.3. Phase 2 : Préparation et structuration du FB-PR.....	16
3.4. Phase 3 : Appui au lancement du FB-PR.....	19
Article 4. LIVRABLES ET CONDITIONS DE LIVRAISON & D'EXECUTION.....	20
4.1. Méthodologie attendue.....	20
4.2. Description des livrables attendus.....	20
4.3. Calendrier de remise des livrables.....	20
Phase 2 : Préparation et structuration du FB-PR.....	21
Phase 3 : Appui au lancement du FB-PR.....	21
Article 5. EXPERTISES REQUISES.....	21
5.1. Expertises principales.....	21
5.2. Autres expertises.....	23
5.3. Considérations additionnelles.....	23
Article 6. LOGISTIQUE ET CALENDRIER D'EXECUTION DU MARCHE.....	24
6.1. Considérations additionnelles.....	24
6.2. Lieu de déroulement de l'étude et logique.....	24
6.3. Calendrier prévisionnel des prestations et étendue des services.....	25
Article 7. LANGUE DE TRAVAIL.....	25
Article 8. BUDGET ET MODALITES DE PAIEMENT.....	25
8.1. Offre financière.....	25
Article 9. VISIBILITE & COMMUNICATION.....	25
Article 10. SUIVI ET EVALUATION.....	26

Article 1. CONTEXTE GENERAL

1.1. Présentation de l'AFD

L'AFD contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche, ses formations sur le développement durable et ses actions de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et plus résilient.

Depuis plus de quatre-vingts ans, l'Agence se mobilise pour lutter contre la pauvreté et favoriser le développement humain et socio-économique dans les pays en voie de développement. L'agence construit avec ses partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations concernées. Ses équipes sont engagées sur plus de 2 700 projets et 120 pays, dans les territoires en crise, dans les Outre-mer et pour les biens communs : le climat (avec l'ambition d'une activité 100 % Accord de Paris), l'égalité femmes-hommes (visant l'atteinte de l'ODD 5 en 2030), la biodiversité, la paix (avec notamment le Fonds Paix et résilience Minka), l'éducation ou encore la santé. L'agence contribue ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des ODD, pour un monde en commun.

Suite à l'adoption par le Parlement le 4 août 2021 du projet de loi relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, l'agence interministérielle de coopération technique internationale Expertise France a rejoint le groupe AFD le 1er janvier 2022. Ce renfort confirme le rôle de plateforme opérationnelle, à la fois financière et technique, du groupe AFD, fort d'une palette d'instruments de développement durable inédite au service de ses clients. Expertise France travaille aux côtés des pays partenaires pour les conseiller et les accompagner dans le renforcement de leurs politiques publiques. Complémentaire de l'apport de ressources financières pour le développement, la coopération technique est au cœur de la réponse que la France apporte face aux défis environnementaux, sanitaires, sociaux, économiques ou sécuritaires auxquels les États sont aujourd'hui confrontés.

Filiale exclusivement dédiée au secteur privé du groupe AFD, Proparco intervient depuis plus de quarante-cinq ans pour promouvoir un développement durable en matière économique, sociale et environnementale. Proparco participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'établissements financiers en Afrique, en Asie, en Amérique latine ou encore au Moyen-Orient. Son action se concentre sur les secteurs clés du développement : les infrastructures avec un focus sur les énergies renouvelables, l'agro-industrie, les institutions financières, la santé, l'éducation...

Le groupe AFD s'engage à promouvoir l'égalité de genre de façon transversale à travers dans ses projets sur tous les secteurs. Cet engagement se traduit notamment par une contribution à l'atteinte des objectifs genre de l'aide publique au développement (APD) française fixés dans la loi du 4 août 2021, soit 75% de l'APD marquée CAD 1 ou CAD 2 en 2025, en ligne avec la réalisation de l'ODD 5 pour l'égalité des genres et l'autonomisation de toutes les femmes et filles.

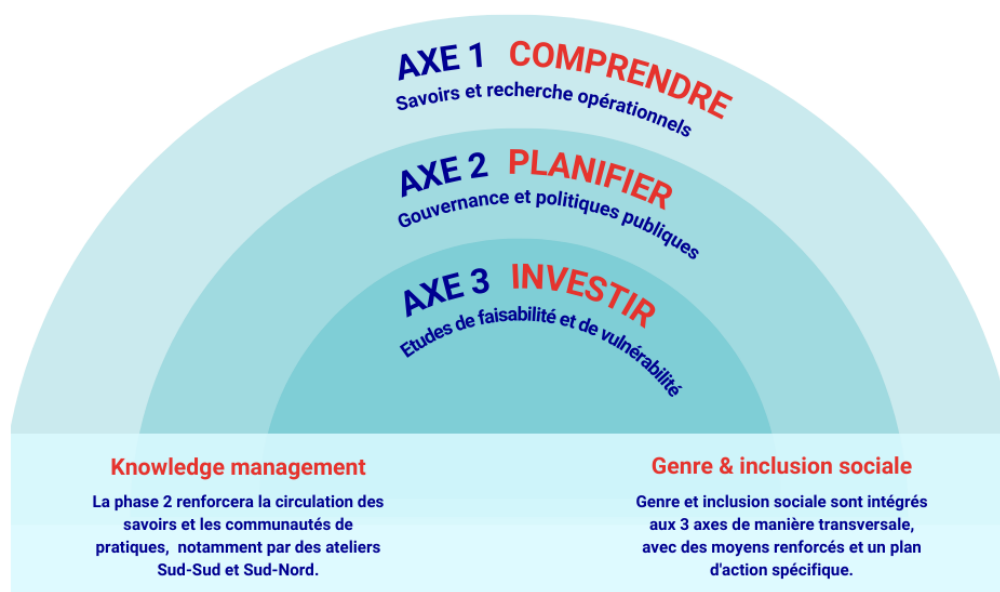
L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, est accessible sur le lien suivant : www.afd.fr

1.2. Présentation du Programme AdaptAction

Depuis 2017, le programme AdaptAction accompagne des pays et organisations régionales partenaires à relever le défi de l'opérationnalisation de l'Accord de Paris sur le climat par la mise en œuvre des dimensions d'adaptation au changement climatique de leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Les partenaires du programme (Pays les Moins Avancés, pays d'Afrique continentale, Petits Etats Insulaires en Développement) sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques.

La Phase 1, dotée d'un budget de 30 millions d'euros de 2017 à 2022, a financé plus de 70 études en appui à la gouvernance climat, à l'intégration de l'adaptation dans les politiques publiques sectorielles et à la préparation de projets, dans 15 pays et organisation régionales. Ces études, qui prennent la forme d'études de vulnérabilité au changement climatique, d'études de faisabilité de projet, d'activités de renforcement de capacités ou encore de renforcement institutionnel, recouvrent une pluralité de secteurs : gouvernance, services climatiques, biodiversité, agriculture, eau...

La Phase 2, dont le démarrage effectif a eu lieu en juin 2022, est structurée autour de 3 axes (Comprendre, Planifier, Investir) et 2 composantes transversales (Genre et inclusion sociale, *Knowledge management et valorisation*).



Elle prolonge et complète les activités conduites durant la première période, pour une durée de 4 ans (2022-2026) avec un budget supplémentaire de plus de 22 millions d'euros recentré sur l'Afrique subsaharienne et le bassin Méditerranéen (18 pays). Le programme dans le bassin Méditerranéen est notamment financé par l'Union Européenne (DG NEAR) à hauteur de 6 millions d'euros, dans le cadre d'un projet « ACA-MED » conduit en synergie avec UNCDF-LoCAL.

L'objectif général est de renforcer la résilience des populations et écosystèmes les plus vulnérables aux impacts du changement climatique, et l'objectif spécifique, que les acteurs des pays partenaires soient plus en capacité de définir et d'opérationnaliser des trajectoires de développement résilient et inclusif sur leurs territoires.

Des informations plus détaillées sur le programme se trouvent sur <https://www.afd.fr/fr/adaptaction>.

Article 2. OBJET DU MARCHÉ

2.1. Contexte global

Les risques climatiques s'intensifient au Cameroun, avec une élévation progressive des températures, une augmentation prévisionnelle du nombre de jours de fortes précipitations et une fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, les glissements de terrain et les inondations. Les changements climatiques sont une menace imminente pour les moyens d'existence de la population et pourraient entraîner d'importantes pertes de production tout en aggravant les risques d'insécurité alimentaire et de conflits, et en accentuant la pauvreté, les inégalités et les déplacements de population. Cela souligne la nécessité de renforcer l'état de préparation et la résilience du pays afin que les effets des changements climatiques ne compromettent pas l'accumulation de capital humain ou la croissance inclusive.

L'impact socio-économique des chocs liés au changement climatique affecte à la fois les personnes structurellement pauvres et les près de 40 % de ménages vulnérables au Cameroun. Les femmes, particulièrement celles vivant dans des zones affectées par les conflits ou appartenant à un groupe autochtone, sont plus sévèrement touchées par le changement climatique car elles représentent 75 % des travailleurs dans le secteur agricole informel et qu'elles sont les principales responsables du bien-être de leur ménage et de sa sécurité alimentaire.

La mise en œuvre des engagements climatiques du Cameroun nécessitera une mobilisation accrue de financements climatiques tout en alignant les finances publiques sur les objectifs à long terme. Le coût total de la mise en œuvre de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN-2021) d'ici 2030 est estimé à 57 640 millions USD (soit 28 713 milliards de FCA), dont 25 784,66 millions USD (soit 12 785 milliards FCFA) pour l'atténuation et 31 856 millions USD (soit 15 928 milliards FCFA) pour l'adaptation¹.

Le Cameroun prévoit de mobiliser des ressources (finances, technologies, ressources humaines...) publiques et privées, tant au niveau domestique qu'international pour la mise en œuvre des actions de cette CDN. Au niveau des sources publiques domestiques, au cours de la période 2015-2020, le Cameroun a mobilisé environ 162,35 millions USD pour les activités prévues ou en lien avec la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Ce montant représente 70,84% du total des financements nationaux et internationaux consacrés aux dites activités sur cette période. Cependant, il reste largement insuffisant par rapport aux besoins des activités programmées.

La mise en œuvre des engagements du Cameroun nécessitera de mobiliser davantage de financements climatiques tout en alignant les finances publiques sur les objectifs à long terme.

À l'invitation des autorités camerounaises l'Agence française de développement (AFD) a mené une mission d'identification (en avril 2023 au Cameroun).

¹ [CDN révisée CMR finale sept 2021.pdf](#)

La mission tenue en avril 2023 a passé en revue les stratégies et programmes climatiques. La mission a rencontré les autorités et les autres intervenant, afin de discuter des stratégies et des besoins climatiques, notamment des priorités d'investissement pour l'adaptation au changement climatique et la gouvernance climatique. Globalement, les politiques de lutte contre le changement climatique sont bien alignées sur les CDN et clairement définies. Cependant, elles manquent souvent de chiffrage détaillé des mesures et des projets, ce qui complique l'alignement des budgets annuels sur la stratégie.

En juillet 2024 les autorités camerounaises ont sollicité le soutien du programme AdaptAction pour un que l'AFD puisse accompagner le Gouvernement camerounais dans ses efforts d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques.

2.2. L'appui aux réformes et politiques publiques de l'AFD

Les financements budgétaires constituent – avec l'aide-projet – l'un des principaux instruments de financement de l'AFD. En 2021, le Conseil d'administration de l'AFD a adopté une nouvelle doctrine sur l'emploi des financements budgétaires dans les Etats étrangers. Cette dernière fixe les grandes orientations et standards qualité que l'AFD doit suivre lorsqu'elle a recours à ce type d'instrument.

Cette modalité d'aide, alignée sur les procédures et institutions nationales, peut se décliner sous plusieurs formes mais repose sur un socle commun : « le financement budgétaire est une modalité d'aide par laquelle l'AFD finance, en prêt ou en don, le budget d'une contrepartie publique. Ces fonds sont versés sur un compte du Trésor public ouvert à la Banque centrale et géré selon les procédures budgétaires et comptables nationales ».

L'AFD décline ses financements budgétaires en appui aux politiques publiques et aux programmes via deux principaux instruments :

- i) Les financements budgétaires de politique publique (FB-PP) qui visent à accompagner la mise en œuvre d'une réforme ou d'une politique publique sur le moyen-terme. Les fonds sont fongibles (non-affectés), décaissés par tranches et conditionnés à l'atteinte d'indicateurs prédéfinis dans une matrice. Ces opérations s'accompagnent toujours d'un dialogue de politique publique et d'un programme de coopération technique.
- ii) Les financements budgétaires de programme (FB-PR) qui visent à financer entièrement ou partiellement un programme de dépenses sectorielles ou multi-sectorielles. Les fonds sont affectés et orientés vers des réalisations précises.

2.3. Contexte de la présente mission

Le Cameroun est fortement exposé aux risques de catastrophes naturelles du fait de sa diversité géographique, de son régime climatique contrasté et des effets croissants du changement climatique. Parmi ces aléas, les inondations constituent le risque climatique le plus fréquent et le plus impactant, tant en milieu urbain qu'en zones périurbaines, avec des conséquences humaines, économiques, sociales et budgétaires significatives. Les villes de Douala et Yaoundé, qui concentrent une part majeure de la population nationale et des fonctions économiques et administratives du pays, figurent parmi les territoires les plus vulnérables.

Les données récentes montrent que les inondations représentent la principale catastrophe naturelle enregistrée au Cameroun, devant les glissements de terrain et la sécheresse. Elles affectent chaque année des dizaines de milliers de personnes, entraînent des pertes humaines, des destructions récurrentes d'habitations et d'infrastructures, ainsi que des perturbations majeures de la mobilité urbaine et des activités économiques. Les pertes économiques annuelles liées aux catastrophes naturelles sont estimées à plus de 140 millions USD en moyenne, dont une part prépondérante imputable aux inondations. Les projections climatiques indiquent une intensification probable des épisodes de pluies extrêmes, susceptible d'accroître la fréquence et la gravité de ces événements.

Cette vulnérabilité s'explique par des facteurs structurels bien identifiés : urbanisation rapide et insuffisamment planifiée, occupation des zones inondables, déficit historique d'investissements dans l'assainissement pluvial, entretien insuffisant des ouvrages existants, ainsi que des capacités institutionnelles et de coordination encore hétérogènes entre les niveaux national et local.

Face à ces enjeux, le Gouvernement camerounais a engagé ces dernières années un renforcement de son cadre stratégique et institutionnel en matière de gestion des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique. L'adoption récente d'une Stratégie de financement des risques de catastrophes, le renforcement du cadre juridique de la protection civile et l'alignement sur les cadres internationaux (Cadre de Sendai, Accord de Paris, Cadre mondial Biodiversité, Stratégie nationale de développement 2020-2030) traduisent une volonté de mieux anticiper, planifier et financer la gestion des chocs climatiques – en lien avec la gestion des ressources naturelles. Les inondations y sont identifiées comme un risque prioritaire appelant des réponses structurelles, au-delà des seules interventions d'urgence.

Dans ce contexte, l'AFD a accompagné le Cameroun à travers plusieurs projets structurants de réduction du risque d'inondation, notamment le Projet d'assainissement pluvial de Yaoundé – phase 2 (PADY 2), le programme de drainage pluvial de Douala, et plus récemment le Programme de lutte contre les inondations à Douala et à Yaoundé (PLIDY). Ces interventions ont permis des avancées significatives en matière d'infrastructures, de réduction de la vulnérabilité et d'amélioration du cadre de vie. Elles ont également mis en évidence l'importance des enjeux de gouvernance, de coordination institutionnelle, de planification urbaine, de gestion foncière, de maintenance des ouvrages et d'intégration du risque climatique dans les politiques publiques.

Toutefois, malgré ces acquis, la persistance et l'intensification du risque d'inondation soulignent la nécessité de compléter les investissements physiques par un renforcement de la gouvernance climatique, afin d'améliorer la prévention, l'anticipation et la durabilité des actions engagées. C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente étude de faisabilité, visant à analyser l'opportunité, le périmètre et les modalités d'un nouveau projet financé par l'AFD, centré sur la gouvernance climatique et la gestion intégrée des risques d'inondation au Cameroun.

➤ **Contexte sectoriel :**

Le Client de ce nouveau concours en financement budgétaire de programme envisagé par l'AFD est la République du Cameroun représentée par le Ministère des Finances.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Ministère des Finances via ses directions techniques, notamment secrétariat général qui abrite le point focal CDN et la direction en charge de la réforme budgétaire.

➤ **Choix de la modalité (FB-PR)**

Ce nouveau financement propose une modalité alignée sur les procédures nationales tout en permettant de sanctuariser des dépenses nécessaires à la bonne réalisation du programme.

Les financements budgétaires de programme (FB-PR) **visent à financer la mise en œuvre d'un programme public. Un programme est une politique ou plan d'action dans un secteur donné comprenant (i) un document stratégique présentant la logique d'intervention et le cadre de suivi-évaluation, (ii) un cadrage budgétaire pluriannuel et (iii) un processus de coordination entre les différentes parties prenantes.**

Les FB-PR permettent de sanctuariser des dépenses précises et de conduire un dialogue sur les capacités nécessaires à leur bonne réalisation. A mi-chemin entre l'aide-projet et l'aide budgétaire fongible, les FB-PR constituent une modalité adaptée aux environnements présentant un risque fiduciaire significatif ou aux bénéficiaires désireux d'améliorer leurs systèmes de gestion. Ils constituent un instrument pertinent pour interroger, dans un secteur, la cohérence entre les résultats visés, les capacités en présence et les moyens programmés. En cela, les financements budgétaires de programme permettent de faire porter le dialogue sur *l'efficience* et *l'efficacité* de la politique publique. Cette modalité de financement donne lieu à des audits réguliers. Pour garantir une bonne additionalité et visibilité de l'aide, ces opérations visent à financer partout où cela est possible une part significative ($\geq 70\%$) de marchés et/ou de transferts aux citoyens clairement identifiés.

Les FB-PR sont tous fondés sur un triptyque opérationnel commun. Tous les FB-PR reposent sur les mêmes éléments, à savoir : (i) un financement affecté aux dépenses d'un programme, (ii) un dialogue de politique publique portant sur la logique d'intervention du programme et (iii) un dialogue de gestion qui permet d'en structurer les conditions d'exécution. Les FB-PR sont généralement accompagnés d'un programme de coopération technique. L'AFD coordonne étroitement ses FB-PR avec les autres bailleurs du secteur et cherche – là où cela est pertinent – à viser des dépenses présentant des synergies avec leurs interventions ou à susciter leur adhésion à des mécanismes de fonds commun. Le point d'entrée pour un FB-PR est le ministère chargé du programme financé. Il est cependant nécessaire d'associer étroitement le ministère chargé des finances à la préparation et au suivi de l'opération.

➤ **Modalités de mise en œuvre possibles d'un FB-PR**

Les FB-PR peuvent se décliner selon différentes modalités lesquelles devront être identifiées en regard des objectifs poursuivis, des conclusions de l'évaluation du risque fiduciaire, et en étroite collaboration avec la contrepartie.

1) L'identification des dépenses éligibles

Le cadre de dépenses doit mettre en évidence les dépenses nécessaires pour atteindre les résultats attendus du programme. Il doit être co-construit avec la contrepartie. En fonction de la situation, les dépenses éligibles peuvent être plus ou moins précises :

- Identification des lignes budgétaires précises ;
- Identification des catégories de dépenses ;
- Identification des activités à financer, sur la base d'un plan d'action.

La définition des dépenses éligibles peut-être arrêtée au début du programme ou faire l'objet de consultations annuelles entre l'AFD et le bénéficiaire, sur la base du projet de loi de finances.

2) Les modalités d'affectation

Les trois principaux mécanismes d'affectation sont les suivants :

- **Le refinancement de dépenses.** Le versement des fonds est cordonné à la réception de justificatifs comptables attestant que le Trésor public a bien payé les dépenses éligibles. Ces pièces sont contrôlées par l'AFD qui vérifie qu'elles couvrent bien le périmètre éligible et correspondent au montant du versement demandé. Si le contrôle est conforme, les fonds sont décaissés sur le compte unique du Trésor pour refinancer l'Etat.
- **Les fonds de concours.** La contrepartie procède à l'ouverture d'un compte d'affectation spécial (CAS) ouvert par le Trésor public à la Banque centrale dédié au traitement exclusif des dépenses éligibles. Ce compte ne communique pas avec le reste du compte unique du Trésor : les fonds qui y sont déposés ne peuvent pas servir à régler d'autres dépenses. Les fonds sont décaissés sur ce compte pour permettre au Ministère des finances d'en disposer pour financer les dépenses éligibles.
- **Les avances successives sur lignes budgétaires.** Des lignes budgétaires sont précisément visées par le financement afin d'assurer : (i) leur prise en charge prioritaire par le Trésor public (la dépense est « sanctuarisée ») et (ii) la transmission de rapports financiers indiquant leur niveau d'exécution. Les fonds sont décaissés sur le compte unique du Trésor. Le Trésor est libre d'en disposer comme il l'entend, à charge pour lui de payer les dépenses « sanctuarisées » sans délai lorsqu'elles se présenteront.

3) FB-PR orientés résultats

Pour créer une incitation à plus d'efficacité sectorielle, les FB-PR peuvent prévoir des tranches variables décaissables à l'atteinte d'indicateurs précis. Ces indicateurs peuvent être institutionnels et/ou porter sur des résultats précis. Cette approche permet de couvrir l'ensemble de la chaîne des résultats (moyens, réalisations, résultats, impacts).

Un FB-PR peut ainsi combiner les deux approches. Une partie du financement doit être planifiée, budgétisée, décaissée et mise en œuvre selon l'approche classique. Le reste du financement est décaissé à l'atteinte des indicateurs de résultats.

Il convient de souligner que l'AFD et les autorités camerounaises ont déjà une pratique de la mise en œuvre de financements budgétaires de programme, à travers le déploiement d'un programme d'aide budgétaire (103,4M€ prévisionnels), financé dans le cadre du contrat de désendettement et de développement signé entre le Cameroun et la France, avec pour finalité de réduire les inégalités verticales (riches/pauvres) et horizontales (entre régions, hommes/femmes) en finançant une série de trois programmes sociaux :

- 1 - L'universalisation du cycle primaire dans les zones d'éducation prioritaires
- 2 - La mise en place d'un mécanisme de prépaiement des soins pour la mère et l'enfant
- 3 - Le déploiement d'un programme national de filets sociaux.

2.4. Objectif général du marché

Le principal objectif de la prestation est de structurer les modalités de conception et de mise en œuvre d'un FB-PR en appui aux risques d'inondation au Cameroun.

Cette prestation sera structurée en trois phases successives, décrites ci-dessous. Au cours de ces différentes phases, les consultants prendront en compte le mandat d'instruction formulé par le Comité d'identification de l'AFD

Etant donné l'ambition spécifique de réduction des inégalités de genre de ce projet à notation CAD 1 OCDE, la méthodologie de cette prestation devra être sensible au genre, intégrer des données désagrégées et fournir une analyse effective et contextualisée des difficultés et besoins différenciés des jeunes femmes et hommes afin de proposer des pistes d'action appropriées. Il sera attendu de l'équipe consultante qu'elle intègre cette approche sensible au genre dans chaque phase de la prestation et qu'elle propose des livrables reflétant les résultats de l'analyse de genre.

2.5. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de cette mission sont les suivants :

- **Examiner le cadre stratégique et institutionnel** lié au climat et à la résilience (CDN, NBSAP, PNA, SND30, plans sectoriels, etc.) ;
- **Caractériser les risques climatiques, en particulier les risques d'inondation**, et évaluer leur impact actuel et futur sur les secteurs prioritaires, les infrastructures, les finances publiques et les populations vulnérables ;
- **Cartographier et analyser les dispositifs budgétaires et institutionnels** existants pour intégrer le climat dans les finances publiques ;
- Analyser le cadre budgétaire et le financement du secteur avec une perspective à moyen terme ;
- Evaluer les évolutions de la gestion des finances publiques depuis le dernier PEFA (2023) et analyser de manière approfondie la chaîne PPBSE (Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Évaluation) ;

- **Évaluer la maturité institutionnelle, technique, organisationnelle** pour développer un financement budgétaire de programme ;
- **Identifier les réformes nécessaires pour renforcer la gouvernance du climat et la gestion des risques de catastrophe**, y compris les orientations pour l'amélioration du cadre réglementaire, institutionnel et budgétaire ;
- **Concevoir le FB-PR dans une démarche de co-construction (avec des ateliers dédiés), à savoir :**
 - la logique d'intervention visant à renforcer la résilience climatique et la réduction des risques d'inondation ;
 - le cadre de dépenses (dépenses éligibles) lié aux priorités climatiques ;
 - étudier la possibilité d'intégrer une composante de contingence dans le cadre des dépenses. Cette composante permettrait une réaffectation d'un certain pourcentage (10% à priori) du financement sur certaines lignes budgétaires éligibles en cas de chocs (catastrophes naturelles, pandémie, ...).
 - les indicateurs de performance liés au climat (pour la tranche variable) ;
 - la modalité d'affectation des fonds ;
 - Le dispositif de suivi ;
 - Les besoins en termes de coopération technique (sectoriels et sur les aspects concernant la chaîne de la dépense).

Contenu : Ce financement budgétaire est prévu pour une durée de 5-6 années, sous la forme d'un prêt souverain envisagé de 50 M€ (env. 33 Mds FCFA). Au regard des enjeux exposés précédemment, ainsi que des avancées tangibles enregistrées ces dernières années et soutenues par le C2D, le financement pourrait se structurer autour des axes suivants :

- **Le renforcement du cadre législatif, réglementaire et institutionnel**, afin d'assurer cohérence et opérationnalisation
- Les **mécanismes de coordination** de l'action climatique aux niveaux national et local
- Les **processus de planification et de décloisonnement** des politiques publiques, intégrant l'information climatique et les analyses de risque
- **L'identification des ressources financières et l'intégration des objectifs climat** dans les politiques budgétaires et la gestion du patrimoine public, ainsi que les incitations au secteur privé
- **La mise en place de processus de suivi et de contrôle**, avec une attention particulière portée à l'amélioration de l'accès à l'information
- Le **financement budgétaire de politiques climatiques**, y compris à travers des investissements en infrastructures (adaptation au changement climatique et gestion des risques de catastrophes), en y intégrant la dimension de maîtrise des risques environnementaux et sociaux.

Article 3. DEFINITION ET NATURE DES PRESTATIONS

Les activités de la mission seront déployées en 4 phases distinctes :

- Phase 0 : Cadrage de la mission
- Phase 1 : Diagnostic climatique, institutionnel et budgétaire
- Phase 2 : Préparation et structuration du FB-PR
- Phase 3 : Appui au lancement du FB-PR

3.1. Phase 0. Cadrage de la mission

L'appui démarrera par une phase de cadrage, pour une bonne appréhension du contexte, des enjeux, des politiques et des besoins dans lesquels s'inscriront les activités. C'est ainsi qu'une présentation de la méthodologie et du chronogramme d'activités, et une introduction de l'équipe d'expert/e-s aux parties prenantes à l'appui lors d'une ou des réunions de démarrages, et une consolidation du cadre de gouvernance de l'appui seront faites. Au cours de cette phase, il est attendu du Consultant de :

- **Organiser à Yaoundé un atelier de démarrage avec les parties prenantes Camerounaises** le Ministère des Finances, Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable, Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, Observatoire national des changements climatiques, le FMI, la Banque mondiale et l'**AFD**. Lors de cette rencontre, un programme de travail actualisé et un calendrier global d'exécution (précisant les dates de remise des livrables et leur nature exacte) seront présentés par le Consultant et seront discutés en vue de leur validation.
- **Evaluer et/ou affiner les besoins des acteurs en mettant en évidence les aspects liés au genre et aux populations vulnérables.** Il s'agira ici de cadrer la prestation, comprendre les besoins et attentes, de bien appréhender les enjeux et les priorités nationales, de garantir une bonne coordination et articulation avec les politiques, plans et programmes/projets en cours, et de préciser la gouvernance interne à l'appui.

Ces temps d'échanges seront organisés en coopération avec le MINFI, MINAT et le MINEPDED. L'AFD appuiera le Consultant en facilitant la prise de contact avec les parties prenantes².

- **Définir une stratégie de mise en œuvre de l'étude** pour les organes institutionnels impliqués dans la mise en œuvre des CDN, de la gouvernance climatique, de la gestion des risques d'inondation, des travaux publics, du financement climatique. Il devra être validé en amont par les parties prenantes : vision partagée de la démarche, cartographie des parties prenantes, diagnostic partagé, axes stratégiques et dispositif de suivi-évaluation.

² L'AFD devra être informée de chacune des rencontres prévues par le Consultant.

- **Assurer la durabilité de l'appui** en intégrant des mécanismes de suivi et d'évaluation, ainsi qu'une feuille de route pour une stratégie de sortie à l'arrivée à terme du financement.
- **Organiser un comité technique ad hoc de suivi** avec les différentes parties prenantes pour assurer le suivi de l'exécution de l'étude et les validations techniques. Des synergies seront recherchées avec les équipes d'experts travaillant dans le cadre des autres appuis AdaptAction.

Cette phase de cadrage permettra un réajustement des objectifs et du calendrier, s'il en est jugé nécessaire.

Livrable attendus : Livrable 0 : Note de Cadrage de la prestation + rapport de démarrage

3.2. Phase 1 : Diagnostic climatique, institutionnel et budgétaire

Au cours de cette première phase, les consultants conduiront un diagnostic complet et sensible au genre portant sur les dimensions climatiques, institutionnelles, budgétaires et opérationnelles nécessaires à la préparation du FB-PR. L'analyse devra s'appuyer sur les documents stratégiques nationaux et sectoriels, les projections climatiques, les données disponibles sur les risques d'inondation et les initiatives en cours financées par les partenaires techniques et financiers.

1. Analyse détaillée de la gouvernance climatique, environnementale et du cadre réglementaire

L'analyse inclura une cartographie et une évaluation critique de tous les textes, stratégies et réformes en cours ou prévues, notamment :

- Annexe Climat à la Loi de Finances ;
- Loi sur la protection civile ;
- Cadre institutionnel de coordination climat ;
- Office National des Risques (ONR) ;
- Guichet Climat du FEICOM ;
- Plan National Climat ;
- PNACC révisé ;
- stratégie nationale de financement des risques de catastrophes ;
- CDN révisée ;
- NBSAP ;
- filtres climat dans la maturation des projets.

2. Situation de référence et vulnérabilités climatiques

Les consultants établiront un état des lieux documenté :

- les tendances climatiques et hydrométéorologiques, en particulier en lien avec les risques d'inondation ;
- la vulnérabilité des territoires, infrastructures, secteurs économiques et populations, avec des données désagrégées (sexe, âge, statut socio-économique) ;
- les facteurs liés à la gestion des ressources naturelles aggravant les risques d'inondation (déforestation et dégradation des forêts, dégradation des écosystèmes en particulier bassins versants et zones ripicoles, imperméabilisation des sols...) ;
- les impacts des risques climatiques sur les moyens de subsistance et la cohésion sociale ;
- les lacunes en matière de données climatiques (prévisions, observations, capacités d'alerte).

3. Analyse des parties prenantes et capacités institutionnelles

L'analyse devra identifier les acteurs clés (ministères, agences nationales, CTD, société civile, partenaires techniques et financiers) et évaluer :

- leurs rôles et mandats dans la gouvernance climatique et la gestion des risques de catastrophe ;
- leurs capacités techniques, financières et organisationnelles ;
- leur niveau de préparation et de coordination sur les enjeux climat/inondation ;
- leurs capacités en matière de gestion des finances publiques (GFP), en particulier pour les dépenses climatiques.

4. Actions existantes et prévues

L'analyse inclura :

- les programmes et projets en cours dans les secteurs liés au climat, à la résilience, à la préservation des écosystèmes et aux inondations ;
- les financements nationaux et externes, y compris les actions soutenues par le FMI, la Banque mondiale, l'Union européenne et l'AFD ;
- les complémentarités, doublons et opportunités de synergies.

5. Analyse sectorielle pour la priorisation des investissements

Les consultants proposeront une liste restreinte de **quatre secteurs prioritaires**, définis selon des critères incluant :

- exposition aux risques climatiques et d'inondation ;
- importance économique et potentiel de croissance inclusive (notamment pour les femmes) ;
- contribution aux objectifs climat et développement durable ;
- présence ou potentiel d'investissements privés climato-compatibles.

Cette analyse devra conduire à **une première proposition des zones et secteurs prioritaires pour les investissements liés aux infrastructures d'inondation et à la résilience.**

6. Analyse du cadre budgétaire et de la GFP sensible au climat

Les consultants réaliseront une analyse approfondie du cadre budgétaire et de la gestion des finances publiques (GFP), en intégrant explicitement la dimension climatique, l'analyse genre et les vulnérabilités.

Cette analyse portera notamment sur :

- Cartographie et performance des capacités GFP
 - Cette analyse capitalisera les résultats de l'évaluation PEFA 2019-2021 et des évaluations PEFA Genre et PEFA Climat, présentées en 2023, permettant d'apprécier la performance de la GFP au regard des priorités climatiques et de l'égalité de genre.
- la chaîne Planification–Programmation–Budgétisation–Suivi–Évaluation (PPBSE), en particulier la prise en compte des risques climatiques et des besoins d'adaptation : Les consultants réaliseront une analyse approfondie des capacités de gestion du secteur, en examinant l'organisation et la performance de la chaîne PPBSE Cette analyse devra permettre d'évaluer l'articulation entre les processus sectoriels (choix des actions prioritaires, programmation) et les mécanismes de gestion des finances publiques (préparation budgétaire, exécution, suivi).
- les résultats du PEFA Climat et du PEFA Genre, et leurs implications opérationnelles ;
- les goulots d'étranglement et pistes d'amélioration pour aligner les finances publiques sur la CDN

7. Analyse du dispositif de gestion environnementale et sociale

Le diagnostic évaluera :

- les capacités institutionnelles de gestion des risques E&S ;
- les dispositifs de suivi et de conformité ;
- les interactions entre risques climatiques, risques E&S et vulnérabilités sociales.

8. Analyse des risques (fiduciaires, opérationnels, E&S et climatiques)

Les consultants identifieront et analyseront :

- les risques susceptibles d'affecter la mise en œuvre du FB-PR ;
- leur probabilité et impact ;
- les risques liés à l'exposition climatique des investissements ;
- les risques institutionnels et de coordination ;
- les mesures d'atténuation possibles.

9. Résultats attendus et logique d'intervention

À partir de l'ensemble des analyses, une logique d'intervention préliminaire sera produite, incluant :

- les priorités climatiques à adresser ;
- les lignes d'intervention possibles du FB-PR ;
- les objectifs et résultats attendus ;
- les liens avec les réformes institutionnelles et budgétaires.
- des actions nécessaires pour renforcer la résilience climatique des secteurs cibles.

Livrable 1 : Diagnostic du programme et interventions des partenaires techniques et financiers

Ce livrable comportera les éléments suivants :

- **Diagnostic du programme comportant les éléments susmentionnés ;**
- **Benchmark et retours d'expériences éventuels, ainsi que synergies ou complémentarités à développer avec des financements portés par d'autres PTF dans le secteur :**
 - Retours d'expériences sur les processus d'identification, de formulation et d'exécution ;
 - Identification des enjeux, points de difficultés éventuels (gouvernance, exécution de la chaîne de dépense, goulots d'étranglement éventuels ...) ;
 - Identification et propositions de synergies (notamment P4R Banque Mondiale).
- **Analyse des principaux risques** qui pourraient affecter la mise en œuvre du programme, notamment les risques opérationnels, fiduciaires, environnementaux et sociaux (E&S).
- **Présentation détaillée de la logique d'intervention** (en assurant l'intégration des enjeux traités de manière transversale, dont le genre et la prise en compte des publics vulnérables).

3.3. Phase 2 : Préparation et structuration du FB-PR

Dans un second temps, les consultants devront définir et structurer les modalités du FB-PR en étroite collaboration avec les autorités. Cette phase devra s'appuyer sur les résultats du diagnostic (Phase 1) et intégrer pleinement la dimension climatique. Plus précisément, il s'agira de :

1) Co-construire avec les autorités le cadre de dépenses :

- **Vérifier la soutenabilité financière du programme** et démontrer l'additionnalité du financement AFD : les ressources du FB-PR devront **augmenter** les allocations publiques existantes dédiées à la résilience climatique, à l'adaptation et à la gestion des risques d'inondation. Cela sera mis en relief avec une évaluation fine du coût global de la politique accompagnée ;
- Expliciter la nomenclature budgétaire utilisée pour les lignes ou catégories de dépenses.

NB : concernant les deux premiers points, le consultant produira d'ici juillet 2026, en lien avec la direction technique et Ministère en charge d'exécuter le programme, une

première estimation des montants du cadre de dépense à inscrire par cette Direction dans l'exercice de programmation budgétaire 2027 ou 2028.

- Expliciter la **nomenculture budgétaire** des lignes ou catégories de dépenses pertinentes, en mettant en évidence celles liées au climat et à la résilience ;
 - Il s'agira de circonscrire dans le cadre de dépense le périmètre technique d'intervention, et si possible les critères de choix des investissements (travaux d'aménagement, curages, gestion des bas-fonds, équipements, renforcement des capacités, soft...), notamment filières / secteurs économiques, réhabilitations à privilégier, localisation géographique, complémentarités avec les interventions des autres partenaires techniques et financiers (en particulier la Banque Mondiale, etc.), sur la base de critères d'inclusivité et de durabilité. Ces choix devront être **justifiés par des critères climatiques**, notamment : exposition, vulnérabilité, co-bénéfices climat-biodiversité, effet sur les populations vulnérables, contribution à la résilience urbaine. Les modalités de réalisation des investissements seront explicitées et autant que possible orientées vers des Solutions fondées sur la Nature (SfN), à même de garantir la durabilité environnementale, économique et sociale des investissements, pour réduire les risques d'inondation.
 - Etudier la possibilité d'intégrer une composante de contingence dans le cadre des dépenses. Cette composante permettrait une réaffectation d'un certain pourcentage (10% à priori) du financement sur certaines lignes budgétaires éligibles en cas de chocs (catastrophes naturelles, pandémie, ...).
- 2) **Analyser de manière détaillée et sensible au genre la chaîne PPBSE sur les lignes /catégories de dépenses concernées.** En collaboration avec les autorités, analyser et identifier les dépenses ciblant les enjeux climat, genre et inclusion sociale dès la planification;
 - 3) **Préciser le mode opératoire et le mécanisme d'affectation, et propositions d'atténuation du risque fiduciaire et du risque de gestion.** La modalité d'affectation (fonds de concours, refinancement ou avances successives sur lignes budgétaires) devra être choisie en étroite collaboration avec les contreparties en pesant les avantages et inconvénients de chaque modalité. Le mécanisme budgétaire, comptable et financier, devra être clairement défini en tenant compte de la législation nationale et des directives de l'AFD sur les financements budgétaires.
 - 4) **Proposer une approche orientée résultats** avec des indicateurs de décaissement (alignés sur les dimensions climat), en particulier pour ce qui relève d'indicateurs de réforme, de durabilité des investissements.
 - 5) **Décrire le cadre opérationnel de mise en œuvre**, les circuits fiduciaires, les modalités de suivi-évaluation, le calendrier des réalisations, incluant un cadre de résultats et de dépenses, une description des indicateurs de suivi clés à suivre.
 - 6) **Formuler des recommandations en matière d'intégration de la budgétisation sensible au genre,³ telle que prévue dans les cadres politiques et institutionnels en vigueur** afin d'assurer une allocation des ressources adaptées aux besoins, contraintes et capacités

³ La budgétisation sensible au genre est un outil permettant d'engager une réflexion active sur l'impact des politiques publiques en matière de genre et de prévenir l'exacerbation d'inégalités existantes ou la production d'inégalités nouvelles.

différenciées. Proposer des activités pour redresser la situation et des indicateurs de vérification pour examiner l'impact de la politique et des dépenses, en portant une attention particulière aux dimensions suivantes : i) vulnérabilité des femmes au risque de catastrophe ; ii) les stratégies d'adaptation au changement climatique ; iii) la gouvernance institutionnelle et la gouvernance des structures de gestion des risques de catastrophe (représentation des femmes dans les postes de direction etc..).

- 7) Proposer **un schéma de décaissements**.
- 8) Définir **les instances** au niveau desquelles se tiendra le **dialogue de gestion et le suivi du programme** (en référence aux comité et sous-comités de suivi des FB-PR sur C2D).
- 9) Définir les instances / services / entités / équipes qui seront chargés de la gestion et du suivi opérationnels quotidien de ce FB-PR.
- 10) **Structurer et dimensionner le programme de coopération technique et proposer des mesures d'accompagnement/renforcement de capacités** afin d'optimiser les capacités de gestion du financement budgétaire, que ce soit en termes de renforcement de la performance sur la chaîne PPBSE que de renforcement de capacités des structures en charge des volets techniques, ou transversaux (Réduction des inégalités de genre, prise en compte des publics vulnérables, Résilience des populations, système d'information, partenariats avec les structures françaises ainsi qu'avec celles de l'Afrique Centrale...). **Les consultants auront également à charge de déterminer et de dimensionner l'équipe qui aura la charge de la gestion et de la coordination du programme de coopération technique**, en prenant en compte que ces missions pourraient être confiées à l'équipe déjà en place au sein du ministère dédié, et que sur cette base une unité de coordination de projet renforcée et internalisée sera mise en place.
- 11) **Proposer les termes de référence pour la mise à jour du système de gestion environnemental et social**

Livrable : Les documents relatifs à la préparation et structuration du FB-PR

Ce second livrable comportera les éléments suivants :

- **Elaboration d'un cadre de résultat / cadre logique du FB-PR** déclinant le document de programme à valider par les autorités nationales et élaboration d'un cadre de suivi-évaluation;
- **Structuration du FB-PR, à savoir :**
 - **Le cadre de dépenses, y compris l'analyse des lignes budgétaires/catégories de dépenses et leur prise en compte dans le cycle budgétaire.** Une première version du cadre de dépenses devra être stabilisée pour juillet 2025 afin de l'inscrire dans l'exercice de programmation budgétaire 2026 ;
 - **La modalité d'affectation ;**
 - **Les tranches variables (part des tranches variables, indicateurs de résultats).** Il est attendu des consultants qu'ils définissent également le protocole de vérification des indicateurs (par chacun desquels une fiche détaillée sera disponible), qui sera menée par une institution indépendante.
- **Description de la chaîne PPBSE sur les lignes/dépenses concernées ;**

- **Description de la gouvernance du programme** (composition et les responsabilités du comité technique du programme) **et de l'organisation pour sa mise en œuvre opérationnelle** (incluant le suivi du programme de coopération technique) ;
- **Structuration et dimensionnement du programme de coopération technique** (y compris mesures d'accompagnement/renforcement de capacités afin d'optimiser les capacités de gestion du financement budgétaire).
- **Note synthétique de présentation de l'intervention, au format type AFD**
- **Termes de référence pour la mise à jour du système de gestion environnemental et social.**
-

3.4. Phase 3 : Appui au lancement du FB-PR

Les consultants seront invités à travailler en étroite collaboration avec les Autorités et l'AFD afin d'identifier et de définir les préalables et les outils nécessaires au démarrage du FB-PR, ainsi que d'accompagner leur mise en place / élaboration, notamment :

- Appui à la levée des conditions suspensives de l'AFD à la signature et au premier versement ;
- Mise en place du comité en charge du suivi du FB-PR ;
- Appui à l'organisation de l'équipe opérationnelle chargée du FB-PR au sein de la structure identifiée pour la mise en œuvre ;
- Rédaction de la note d'orientation à soumettre au comité en charge du suivi du FB-PR ;
- Rédaction du manuel de procédures (et autres documents projet) ;
- Description des outils à utiliser dans le cadre des comités techniques du FB-PR (outils de reporting financiers et techniques).

En fonction des risques identifiés au cours des phases 1 et 2, les consultants prépareront également un plan d'action du programme pour atténuer ces risques et appuyer le ministère dans la mise en œuvre du programme. Ce plan pourra être lié sur certains volets au programme de coopération technique.

Le livrable : Les documents relatifs à l'appui au lancement du FB-PR

- **La finalisation du manuel de procédures du programme**, décrivant les procédures et protocoles opérationnels nécessaires à la mise en œuvre du FB-PR ;
- **La préparation d'un plan d'action en matière de mitigation des risques ;**
- **Le développement des outils à utiliser dans le cadre des comités techniques du FB-PR** (notamment la note d'orientation et les outils de reporting financiers et techniques).
- **Un rapport synthétique des actions mise en œuvre pour lever les conditions suspensives et accompagner la mise en place des instances de gouvernance et de gestion opérationnelle du FB-PR.**

Article 4. LIVRABLES ET CONDITIONS DE LIVRAISON & D'EXECUTION

4.1. Méthodologie attendue

Il est attendu que les consultants présentent, dans leur offre technique, la méthodologie qu'ils entendent utiliser pour mener à bien la mission actuelle. L'équipe de consultants est invitée à proposer des mesures et modalités de travail qui s'appuient sur des processus et outils collaboratifs (ateliers) pour intégrer pleinement les autorités étatiques dans l'exercice en cours et ce, à chaque étape du processus (phase 1 à 3).

Les méthodologies novatrices et approuvées pour soutenir le changement seront très appréciées

4.2. Description des livrables attendus

Chaque rapport remis par le Consultant dans le cadre de sa mission devra inclure, en plus de son contenu propre :

- Un résumé exécutif, synthétisant le contenu du rapport et ses conclusions. A destination des décideurs, ce résumé de 5 pages maximum devrait permettre une compréhension claire et rapide, tout en pouvant être technique, des connaissances apportées par le rapport. Une présentation incluant des visuels serait appréciée.
- Une introduction, incluant notamment un rappel des objectifs de l'appui et du livrable.
- Une description des méthodologies utilisées, et notamment des éventuels ajustements apportés par rapport à la méthodologie initialement prévue, et des justifications pour ces ajustements.
- Une synthèse des conclusions et recommandations.
- Une synthèse bibliographique.
- Une liste des personnes et structures consultées pour la réalisation du rapport, et de leurs coordonnées.
- La considération des thématiques de genre et inclusion sociale de manière transversale (résumé exécutif, méthodologie, capitalisation, conclusions et recommandations...)

Une attention particulière sera apportée à la qualité de rédaction ainsi qu'à la présentation des différents livrables, pour lesquels une mise en page et un graphisme attrayant seront recherchés. Le nombre précis d'ateliers de consultation, de concertation et de restitution et leur localisation pour les différentes activités seront à proposer et à préciser par le groupement soumissionnaire dans le mémoire technique. Ce nombre pourra être affiné au démarrage de l'appui, et indiqué dans le rapport de démarrage.

4.3. Calendrier de remise des livrables

Phase	Activité	Livrable attendu	Délai de soumission
0	Phase cadrage de la mission	Rapport de cadrage	T0 + 1 mois

1	Phase 1 : Examen du programme de politique publique et interventions des partenaires techniques et financiers	Rapport de Diagnostic du programme et interventions des partenaires techniques et financiers	T0 + 4 mois
2	Phase 2 : Préparation et structuration du FB-PR	Les documents relatifs à la préparation et structuration du FB-PR	T0 + 6 mois
3	Phase 3 : Appui au lancement du FB-PR	Les documents relatifs à l'appui au lancement du FB-PR	T0 + 08 mois

T0= date de démarrage de la prestation

Article 5. EXPERTISES REQUISES

5.1. Expertises principales

L'équipe d'expert/e-s chargés de la mise en œuvre de l'appui comprendra un/e chef/fe de mission.

L'équipe présentée par le consultant devra, de manière transversale, être expérimentée dans l'accompagnement des mécanismes de financements internationaux, de renforcement des capacités dans la gouvernance climatique des bailleurs de fonds internationaux et des potentiels de croissance verte en Afrique centrale, ainsi que des procédures de l'AFD.

L'équipe proposée devra réunir les compétences et l'expérience dans les domaines d'expertise suivants :

- Changement Climatique (Adaptation et Atténuation)
- Gouvernance et gestion des risques climatiques et de catastrophes.
- Finance climatique
- Connaissance des enjeux de développement des territoires en Afrique centrale et au Cameroun.
- Sciences humaines et sociales (sociologie, anthropologie, géographie, environnement, accompagnement des acteurs, réduction des inégalités (y compris de genre) et de la pauvreté).

Il est également à noter que :

- Une expertise d'au moins un expert en conduite d'ateliers, diagnostics et élaboration de projets participatifs sera également requise.
- Une expertise spécifique d'un expert sur les thématiques de réduction des inégalités (y compris de genre), d'inclusion sociale et climat sera valorisée.

Les expertises spécifiques recherchées sont détaillées ci-après.

Chacune de ces expertises peut être remplie par plusieurs expert/e-s (leurs profils combinés devront alors répondre aux critères minimums demandés). De même, un/e expert/e peut

recouvrir plusieurs expertises. Le Consultant est invité à proposer sa propre organisation de l'équipe, et notamment d'éventuelles expertises additionnelles.

5.1.1. Expertise 1 : Chef/fe de mission, national ou international senior, spécialiste en changements climatiques

- Expérience de 10 ans minimum en tant que spécialiste du changement climatique (adaptation et atténuation), des politiques publiques sectorielles afférentes ;
- Une expérience avérée dans la conduite et le renforcement des capacités des acteurs en charge des changements climatiques.
- Expériences passées dans le cadre de projets d'étude sur des sujets similaires ;
- Excellente connaissance des enjeux liés au changement climatique et des métiers du développement durable et de la croissance verte nécessaires au développement bas carbone et résilient face au changement climatique au Cameroun ;
- Excellentes capacités de communication, de rédaction et d'échange à haut niveau ;

Seront considérés comme des atouts :

- Des expériences passées à l'international, et idéalement en Afrique de Centrale et au Cameroun ;
- Une expérience passée dans la conduite de formations de formateurs.
- Bonnes compétences rédactionnelles.
- Maîtrise du français.

Le/la chef/fe de mission assurera la coordination générale de la prestation. Il/Elle garantira ainsi la bonne conduite des différentes missions d'expert/e-s, les relations avec les différentes parties prenantes, et la cohérence et la synergie entre les différentes activités, experts et livrables.

5.1.2. Expertise 2 : Spécialiste en matière de financements budgétaires affectés et orientés résultats

- (i) – Expérience de 10 ans dans la mise en place de financements budgétaires affectés et orientés résultats ;
- (ii) Expérience en matière de gestion des finances publiques et de comptabilité publique. Maîtrise nécessaire des budgets programmes, de la comptabilité publique, des circuits de la chaîne de la dépense publique ;
- (iii) Expertise de l'environnement sectoriel au Cameroun et des partenaires techniques et financiers qui y œuvrent ;
- (iv) Expertise dans les relations avec les ministères sectoriels et les milieux professionnels ;
- (v) Expérience dans l'accompagnement ou la gestion des impacts environnementaux et sociaux de projets d'infrastructure ;
- (vi) Excellentes capacités d'expression écrite et orale, y compris la capacité de synthétiser et de transmettre des idées complexes à un large éventail de publics.

5.1.3. Expertise 3 : Spécialiste en gouvernance et gestion des risques climatiques et de catastrophes

- Expérience de 10 ans minimum en tant que spécialiste sénior dans le développement en gouvernance et gestion des risques climatiques et de catastrophes, spécifiquement les inondations ;

- Solide expérience, connaissance et compréhension des concepts, principes et approches de réduction des risques de catastrophe ; compétences prouvées de gestion de projet et de capacité à mener et à achever un projet ;
- Diplôme d'études supérieur : Master ou équivalent dans le domaine de la GRC/développement ou domaine connexe ;
- Excellentes compétences rédactionnelles ;
- Maîtrise du français.

5.1.4. Expertise 4 : Spécialiste en environnement/écologie/ services écosystémiques/SfN

- Expérience de 10 ans minimum en tant que spécialiste sénior dans le génie écologique, spécifiquement dans les projets d'infrastructures de grandes envergures.
- Solide expérience, dans le développement des approches de Solutions Fondées sur la Nature (SfN) pour l'adaptation au changement climatique et la résilience des territoires.
- Diplôme universitaire de Master (BAC+5) en écologie, en sciences de l'environnement, géographie, ou domaine équivalent.
- Maîtrise du français.

5.1.5. Expertise 4 : Expert.e Genre

- Niveau master en adéquation avec le domaine d'expertise requis ;
- Un minimum de 5 ans d'expériences sur les enjeux de réduction des inégalités (y compris de genre), dont des expériences significatives sur les thèmes du changement climatique ;
- Expériences passées dans la formulation de politiques publiques et la budgétisation sensible à la réduction des inégalités
- Expériences passées dans la formulation d'outils de formation autour de la réduction des inégalités et l'inclusion sociale ;
- Excellentes capacités de communication, de rédaction et d'échange à haut niveau ;
- Expériences passées dans le cadre de projets d'étude similaires ;
- Connaissance des enjeux liés au changement climatique au Cameroun ;
- Maîtrise du français.

5.2. Autres expertises

D'autres expertises plus ponctuelles pourront être proposées pour compléter l'équipe projet (par Exemple : expert en finance climatique).

5.3. Considérations additionnelles

Les experts proposés par les soumissionnaires ne peuvent être issus d'une administration bénéficiaire de l'appui. Sont cependant autorisés à candidater les agents de la fonction publique issus d'une institution publique/une organisation sous tutelle autre que celle bénéficiaire de l'appui, et lorsqu'il n'y a pas de lien hiérarchique entre l'expert et le bénéficiaire. Un document de l'administration du fonctionnaire, donnant son accord pour sa mobilisation, sera nécessaire.

Le candidat est invité à remplir le document « Déclaration d'absence de conflits d'intérêts » transmis dans le dossier de consultation.

Le coût de l'appui technique et du personnel fourni par les soumissionnaires doit être inclus dans les honoraires des expert.e.s.

Un CV de 3 pages maximum sera présenté pour chaque expert proposé.

Article 6. LOGISTIQUE ET CALENDRIER D'EXECUTION DU MARCHE

6.1. Considérations additionnelles

Du côté du Cameroun, l'étude sera pilotée techniquement par le comité technique ad hoc de pilotage et de suivi de l'appui. Ce comité sera composé à la convenance des autorités par :

- Ministère des Finances (MINFI)
- Ministère de l'administration Territoriale et de la décentralisation Cameroun MINAT
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MINEPDED)
- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)
- Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC)
- Collectivités territoriales

Du côté de l'AFD, la coordination de l'étude sera assurée par :

- Le coordinateur régional Afrique Centrale du programme AdaptAction ;
- La responsable Adjointe du programme AdaptAction ;
- L'équipe AFD de l'agence de Yaoundé ;
- La division Gouvernance de l'AFD.

Un atelier pour le lancement de l'appui sera organisé et réunira les parties prenantes Camerounaises (i.e., comité technique), les responsables AFD, les experts du Consultant, les PTF et toute autre institution que les autorités comoriennes ou l'AFD jugeraient bon d'inviter.

Lors de cet atelier de lancement, un programme de travail actualisé et un calendrier global d'exécution (précisant les dates de remise des livrables et leur nature exacte) seront présentés par le Consultant et seront discutés en vue de leur validation.

Des réunions techniques de suivi et de validation devront être organisées par le Consultant à chaque remise de livrable (en vue notamment de valider la poursuite ou non de l'appui dans certains cas), et rassembleront tout ou partie des institutions présentes à la réunion de lancement, mais aussi d'autres institutions jugées pertinentes.

Le Consultant transmettra les minutes (synthétiques) de ces réunions dans un délai d'1 semaine à l'ensemble des participants, pour commentaires puis validation.

6.2. Lieu de déroulement de l'étude et logique

L'équipe d'experts réalisera l'ensemble des prestations principalement à Yaoundé avec des missions en d'autres départements si nécessaire.

Le soumissionnaire devra prévoir les frais d'organisation logistiques de l'ensemble de la mission y compris pour les comités de suivi (réservation de salle, pauses déjeuner ou café, impression de documents de communication, brochures, frais de déplacement, etc.) dans son offre financière.

6.3. Calendrier prévisionnel des prestations et étendue des services

Les prestations s'étaleront sur une période de **8 mois** après le démarrage de l'appui. Le volume total de travail est estimé à **200h/j d'expertise**. Cette enveloppe n'inclut pas le personnel d'appui. Le nombre de jours d'expertise proposé (dont le nombre de jours sur le terrain), sa cohérence avec la méthodologie proposée et le chronogramme d'intervention des différents experts figureront parmi les critères clés qui seront retenus pour le dépouillement des offres techniques des soumissionnaires. Sur le terrain en régions, la prestation s'effectuera en étroite collaboration avec les directions régionales des ministères, les services techniques déconcentrés, les collectivités, l'ensemble des acteurs concernés et en concertation avec l'agence AFD de Yaoundé.

Article 7. LANGUE DE TRAVAIL

La langue des documents contractuels et de mise en œuvre de la présente prestation sera la **langue française**. La maîtrise de la langue française par l'équipe d'experts proposée par le prestataire est donc impérative. Tous les livrables seront à remettre en français.

Article 8. BUDGET ET MODALITES DE PAIEMENT

8.1. Offre financière

Le soumissionnaire est invité à proposer son offre financière, sur la base des éléments indiqués dans le présent CCTP

L'offre financière doit couvrir l'ensemble des coûts de la mission, soit :

- Les honoraires des experts
- Les frais de voyage et de séjours locaux et internationaux
- Les frais liés à l'organisation d'ateliers :

Concernant les ateliers, le nombre exact d'ateliers et de participants sera proposé par le soumissionnaire dans son offre. Ces frais liés aux ateliers seront intégrés dans des lignes distinctes par atelier dans la DPGF. Les ateliers doivent être inclus dans l'offre financière et comprendre les frais de transport.

De plus, les coûts du personnel d'appui et la participation aux réunions de lancement et de restitution du chef de projet du soumissionnaire seront couverts par les honoraires des experts proposés. Les experts en appui ne seront pas évalués.

Article 9. VISIBILITE & COMMUNICATION

Se référer au Guide de communication AdaptAction, partagé au prestataire à la suite de l'attribution du marché.

Article 10. SUIVI ET EVALUATION

Le Consultant veillera à procéder, tout au long de l'appui, à la collecte des indicateurs de suivi pertinents qui sont présentés dans le cadre logique du programme AdaptAction qui sera envoyé au Consultant. Ces indicateurs revêtent une importance capitale pour évaluer la progression et la réalisation des objectifs du programme.

Annexe : Grille-type de diagnostic du cadre de gestion de la passation des marchés du bénéficiaire

THÉMATIQUE	RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU BÉNÉFICIAIRE	COMMENTAIRES / ANALYSE	POSTITION AFD	À TRAITER SI FB-PP	À TRAITER SI FB-PR
INTEGRITÉ					
Critères d'éligibilité <i>La réglementation applicable au bénéficiaire, et/ou les documents d'appel d'offres type qu'il doit utiliser, incluent des critères d'éligibilité relatifs aux conflits d'intérêts, à la fraude et la corruption, ou d'autres cas d'exclusion basés sur des justifications objectives, ou issues d'autorités ayant capacité de jugement objectif et contradictoire, le cas échéant.</i>				X	X
Comité d'évaluation compétent <i>Le comité d'évaluation des offres est composé d'un minimum de 3 membres compétents techniquement et indépendants les uns des autres.</i>					X
TRANSPARENCE					
Publicité des avis d'appels d'offres et résultats des AO				X	X

THÉMATIQUE	RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU BÉNÉFICIAIRE	COMMENTAIRES / ANALYSE	POSTITION AFD	À TRAITER SI FB-PP	À TRAITER SI FB-PR
<i>Les avis d'appel d'offres sont publiés dans au moins un journal à large publication. Les résultats des AO sont transmis à tous les soumissionnaires, candidats et/ou publiés.</i>					
Contrôles et audit <i>La réglementation applicable au bénéficiaire prévoit des modalités de contrôle interne de la passation des marchés. Cela peut inclure des contrôles de premier et deuxième niveau des attributions de marchés, et/ou des audits réguliers, internes ou externes.</i>				X	X
Archivage <i>L'ensemble de la documentation liée à la passation des marchés est archivée pendant une durée d'au moins 5 ans</i>					
OUVERTURE					
Pas de discrimination <i>Toutes les entreprises sont autorisées à remettre une offre, sans discrimination</i>					X
Préférence nationale					X

THÉMATIQUE	RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU BÉNÉFICIAIRE	COMMENTAIRES / ANALYSE	POSTITION AFD	À TRAITER SI FB-PP	À TRAITER SI FB-PR
(i) S'il existe dans la réglementation applicable au bénéficiaire des dispositions favorisant les entreprises locales, celles-ci sont décrites de manière claire et transparente dans les documents d'appel d'offres, et s'appliquent par le biais de mécanismes automatique, sans jugement de la part du comité d'évaluation. (ii) Si la réglementation applicable au bénéficiaire prévoit que certains appels d'offres soient réservés uniquement aux entreprises nationales, cela est décrit de manière claire et transparente dans les documents d'appel d'offres.					
Appel d'offres international Les entreprises étrangères peuvent participer aux appels d'offres, notamment lorsque les entreprises nationales n'ont pas la capacité de proposer les services attendus par le bénéficiaire. Des dispositions particulières sont prévues dans ce cas (délais de soumission étendus, langue					X

THÉMATIQUE	RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU BÉNÉFICIAIRE	COMMENTAIRES / ANALYSE	POSTITION AFD	À TRAITER SI FB-PP	À TRAITER SI FB-PR
<i>internationale, publicité large)</i>					
PROCÉDURES DE PASSATION DE MARCHÉS					
Mise en concurrence <i>La passation de marchés publics est réalisée par défaut par le biais de mise en concurrence ouverte, transparente et équitable des entreprises.</i>				X	X
Gré à Gré <i>Le recours au gré à gré est encadré strictement, et limité à quelques conditions bien définies. Il s'agit d'une procédure exceptionnelle.</i>				X	X
Plan de passation de marchés <i>Un plan de passation des marchés est préparé par le bénéficiaire, et mis à jour en tant que de besoin. Il est publié largement.</i>				X	X
Critères d'évaluation <i>L'attribution des marchés se fait sur la base de critères d'évaluation clairement prévus dans les documents d'appel d'offres et permettant de retenir la meilleure offre.</i>				X	X

THÉMATIQUE	RÈGLEMENTATION APPLICABLE AU BÉNÉFICIAIRE	COMMENTAIRES / ANALYSE	POSTITION AFD	À TRAITER SI FB-PP	À TRAITER SI FB-PR
Méthodes de sélection <i>Pour les marchés de travaux et fournitures, l'attribution se fait sur la base de l'offre la moins-disante, techniquement acceptable et répondant à des critères de qualification minimum.</i> <i>Pour les marchés de prestations intellectuelles, l'attribution se fait sur la base de l'offre la mieux-disante, avec une évaluation technique qui prime sur l'évaluation financière.</i>					X
Montant maximum des avenants <i>Le montant maximum des avenants est limité (en général par un % du montant du marché initial). Tout dépassement est sujet à un contrôle interne.</i>					X
RÈGLEMENT DES LITIGES					
Traitement des recours <i>Les soumissionnaires ont la possibilité de déposer un recours durant la procédure de passation des marchés, s'ils estiment que la réglementation applicable ou les dispositions des</i>				X	X

THÉMATIQUE	RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU BÉNÉFICIAIRE	COMMENTAIRES / ANALYSE	POSTITION AFD	À TRAITER SI FB-PP	À TRAITER SI FB-PR
<i>documents d'appel d'offres n'ont pas été respectés. Le recours est examiné par une autorité indépendante (interne ou externe au bénéficiaire), et traité rapidement. En cas de désaccord, le soumissionnaire peut contester l'avis de l'autorité de recours devant une autorité de régulation indépendante, et/ou la justice.</i>					
Traitement des litiges <i>Les documents d'appel d'offres, et notamment les conditions de contrat, prévoient un mécanisme de traitement des litiges, éventuellement par résolution à l'amiable, ou au moins par recours à l'arbitrage à l'étranger lorsque le titulaire du contrat n'est pas une entreprise nationale.</i>				X	X
CAPACITÉS DU BÉNÉFICIAIRE EN TERMES DE PASSATION DES MARCHÉS					
Compétences des personnes responsables de la passation des marchés				X	X

THÉMATIQUE	RÉGLEMENTATION APPLICABLE AU BÉNÉFICIAIRE	COMMENTAIRES / ANALYSE	POSTITION AFD	À TRAITER SI FB-PP	À TRAITER SI FB-PR
<i>L'équipe en charge de la passation des marchés au sein du bénéficiaire est composée d'agents possédant une formation adéquate, en nombre suffisant pour traiter la quantité de marchés passés par le bénéficiaire.</i>					
Capacités logistiques <i>Les agents chargés de la passation des marchés sont dotés d'équipement en quantité et qualité adéquates pour mener à bien leur mission.</i>				X	X